



**EXTENSION DES HORAIRES EN MDD :**

**GRÈVE ILLIMITÉE  
À PARTIR DU 5 FÉVRIER**



Face au maintien d'un projet d'extension des horaires collectifs de travail en Maisons du don IDFR quasiment inchangé et à la prise en compte très partielle des revendications exprimées par les équipes:

**Les organisations syndicales ont déposé un préavis de grève illimitée à compter du 5 février 2026, couvrant l'ensemble des personnels de l'EFS IDF**

**UNE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE ET HISTORIQUE LE 23 JANVIER 2026:**

Un niveau rarement atteint dans les Maisons du Don IDFR.

**RÉSULTAT DE LA GRÈVE DANS LES MDD CONCERNÉES PAR LE PROJET:**

Le 23 janvier 2026, 43 salariés sur 71 concernés par le projet se sont mis en grève.

**Soit plus de 60 % de mobilisation.**

Dans le détail : 28 grévistes assignés, 15 grévistes non assignés,

soit une participation massive, touchant les salariés des MDD concernées par le projet.



Ce taux de grève, **largement supérieur aux mobilisations habituelles**, révèle une opposition collective **forte, structurée et parfaitement assumée**.

Il ne s'agit en aucun cas d'un mouvement isolé, mais bien d'un **refus massif** d'un projet qui met en péril l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle et la qualité du travail auprès des donateurs.

Cette mobilisation doit être entendue.

La direction ne peut pas ignorer un signal aussi puissant sans prendre le risque de **perdre des salariés, essentiels** au prélèvement de plasma, alors même que l'établissement vise **42 000 plasmaphèreses en 2026**.

Pourtant, la direction régionale avait fixé un objectif initial de **38 000 plasmaphèreses**, un chiffre déjà très élevé. Mais, constatant que les équipes avaient dépassé l'objectif 2025: **26 490 plasmaphèreses réalisées pour un objectif de 25 500**, la direction **NATIONALE** a fixé des objectifs encore plus ambitieux, sans tenir compte de la **fatigue accumulée, des limites humaines ni des alertes répétées du terrain**.

**Toujours plus, coûte que coûte... mais à quel prix humain.**

**À L'UNSA  
ON S'OCCUPE DE MOI!**

## UN CONTEXTE DE PRESSION CROISSANTE SUR LES ÉQUIPES

Ce sont les équipes et les élus qui ont alerté : Surcharge de travail, fatigue, risques pour la santé, risque de dégradation de la relation attentionnée avec les donneurs, impossibilité de concilier vie professionnelle et vie personnelle, risque réel de démissions.

Les syndicats avaient demandé une montée en charge progressive.

La direction annonce retirer une « nocturne » \* sur les sites qui en comptaient quatre... mais, dans le même temps, elle en ajoute une sur les sites qui n'en avaient qu'une.

**Concrètement :**

les sites à 4 « nocturnes » passent à 3, mais les sites à 1 « nocturne » passent à 2, et désormais sur 5 jours.

**Ce que la direction concède à certains, elle le reprend ailleurs.**

Il ne s'agit pas d'un allègement global, mais d'un déplacement des contraintes.

**De plus:** Ces modifications ont été décidées par la direction de la collecte sans aucune information préalable aux élus du CSE. Les élus n'ont jamais pu prendre connaissance des nouvelles planifications : la seule indication transmise a été que les semaines seraient organisées en 5 jours à 7h21. Ce sont les salariés concernés qui ont alerté les représentants du personnel, après avoir été mis devant le fait accompli.

**Une telle méthode, sans transparence ni concertation, est inacceptable.**

**Des effectifs insuffisants et des habilitations incomplètes**

Les équipes ne sont pas consolidées et tous les salariés ne sont pas habilités à tous les types de prélèvements. Dans ces conditions, imposer davantage de « nocturnes pouvant aller jusqu'à 20h15 » est inconcevable.

**Une réorganisation incohérente**

Après avoir abandonné la semaine de 4 jours pour non-respect de l'ANAT, la direction ajoute... une « nocturne » supplémentaire. Certains sites passent ainsi de 4 jours + 1 « nocturne » à 5 jours + 2 « nocturnes ».

**Un calendrier intenable**

La mise en œuvre est prévue le 16 février, alors que les vacances scolaires débutent le 21 février. Avec les congés validés, la mise en place peut se révéler impossible!

**Une absence totale de transparence**

L'enquête donneurs, réalisée en interne, n'a toujours pas été transmise aux élus.

Pour un projet d'une telle ampleur, une enquête professionnelle et indépendante aurait été indispensable.

**Après lecture de la déclaration commune lors du CSE du 23 janvier, vos élus se sont déclarés grévistes en soutien aux équipes des MDD concernées par le projet.**

**Nous avons ensuite quitté la séance après la réponse de la directrice, qui a indiqué prendre acte de notre position et regretté l'absence des élus lors du vote, estimant que toutes les réponses sollicitées avaient été apportées.**

La direction a rappelé que, conformément à l'article L2312-16 du Code du travail et à l'avenant 10 de l'accord de droit syndical, l'absence d'avis dans le délai de deux mois vaut consultation et entraîne un avis réputé négatif.

Avant la clôture de la séance, elle a réaffirmé les engagements communiqués le 20 janvier et annoncé qu'une évaluation du déploiement du projet serait menée en intégrant les alertes et points de vigilance soulevés par les représentants du personnel.

Cette évaluation devrait être présentée au CSE dans un délai de trois mois.

**\* Une « nocturne » correspond à une fin de journée pouvant aller jusqu'à 20h15 pour la fin effective du travail des salariés**

## DÉCLARATION COMMUNE DES ÉLUS UNSA, CFDT, SNTS CFE-CGC, SUD TRANSFUSION AU CSE DU 23 JANVIER

Les élus du CSE de l'EFS IDF souhaitent tout d'abord remercier Mme VILAYLECK, directrice de l'EFS IDF, pour l'ouverture d'un véritable dialogue social, initié lors de la réunion de négociation du 20 janvier 2025 et conduite dans un esprit de respect, d'échange et d'écoute réciproque.

Les élus prennent acte des propositions formulées par la Direction à la suite du préavis de grève du 23 janvier et reconnaissent que certaines demandes ont été partiellement entendues.

Ils saluent également l'effort de recrutement engagé pour renforcer les effectifs.

Cependant, les élus soulignent que les salariés nouvellement recrutés ne seront pas opérationnels au démarrage du projet. Leur intégration, leur formation et l'obtention des habilitations nécessitent un délai incompressible.

La montée en charge prévue ne pourra donc pas s'appuyer sur des équipes pleinement formées, ce qui fragilise la mise en œuvre du projet dès son lancement.

Les élus accueillent favorablement l'abandon de la semaine de quatre jours, qui ne respectait pas l'ANAT, au profit d'une organisation en cinq jours.

Toutefois, cette évolution n'est acceptable que si les horaires retenus ne dégradent pas davantage la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Les élus rappellent que les salariés ne souhaitent pas, en contrepartie, l'ajout de fins de journée supplémentaires.

Les élus insistent sur la nécessité d'éviter tout retour à des amplitudes horaires excessives ou à des horaires variables, tels que ceux initialement envisagés.

Une telle variabilité serait incompatible avec une organisation stable, respectueuse des contraintes personnelles des salariés.

Les élus constatent par ailleurs que la réduction d'une seule fin de journée dans les MDD qui en comptent 4 ne répond pas à la demande initiale d'une entrée réellement progressive dans le projet.

Les élus demandent la reprise des échanges avec les équipes afin de permettre une avancée progressive et concertée du projet.

Ainsi, les élus demandent le report de la mise en œuvre du projet, afin d'éviter que des horaires étendus ne reposent sur des effectifs insuffisants et partiellement opérationnels.

Des nouveaux documents intégrant les engagements de la Direction doivent être transmis aux élus.

**Il est essentiel que les élus puissent prendre connaissance des plannings détaillés théoriques des salariés sur toutes les MDD, ce qui implique que l'avis définitif des élus du CSE de l'EFS IDF ne pourra être rendu qu'ultérieurement.**

### MODE D'EMPLOI DE LA DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE PARTICIPATION À LA GRÈVE

**Même assigné(e) vous pouvez vous déclarer gréviste**, un mail à votre encadrement suffit sans perte de salaire puisque vous travaillez et **pour ceux qui ne seraient pas assignés vous pouvez déclarer 59 minutes de grève sur la journée pour une perte de salaire limitée :**

Durée de l'absence pour fait de grève Base décimale	Décompte en paie opéré	Décompte horaire en paie Base décimale
Entre 0 et 1h	1/160ème	0,94h
Entre 1h et 3,5h	1/50ème	3,03h
Plus de 3,5h	1/30ème	5,05h

**Si vous n'êtes pas assignés : 59 min suffisent**  
**Si vous êtes assignés : Pas de perte de salaire!**  
**Plus nous serons nombreux, plus la pression sera forte pour faire entendre nos revendications**

**Vous pouvez vous déclarez gréviste avant votre prise de poste ou pendant : le mail doit être adressé à votre encadrement précisant la date et les horaires pendant lesquels vous faites grève.**

### DÉCLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION DE FAIRE GRÈVE:

A (lieu), le (date)

Madame,(Monsieur)

Je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du 23 janvier 2026.

Durée : **0h59** , 2 heures, ½ journée ou 1 journée. (choisir la durée)

De ..... heures à .....heures Précisez bien les heures.

Nom : .....

Prénom : .....

Site d'affectation : .....

Activité : .....

Cordialement.

**Envoyez un email à votre encadrement et/ou à notre Directrice avec ce message**

# Voici vos représentants du personnel que vous pouvez solliciter :

**Sophie LESOURD**  
Technicienne labo ÉVRY  
Trésorière adjointe du CSE



**Jean René CRÉTAL**  
Chauffeur VERSAILLES  
Élu à la commission formation



**Fabienne BIREN**  
Technicienne labo AVICENNE  
Secrétaire du CSE  
Éluë à la CSSCT  
Éluë au CSEC



**Aïcha ALHAMID**  
Technicienne labo MELUN  
Éluë au CSEC  
Éluë à la CSSCTC (national)

**Atila BAYRAKTAR**  
Technicien labo BICHAT  
Secrétaire adjoint du CSE  
Secrétaire de la CSSCT



**Khadra GUENNAD**  
ERD VERSAILLES



**Antoine CABAIL**  
Technicien labo HEGP  
Trésorier du CSE



**Sandrine CHENU MEYER**  
Cadre VERSAILLES IH  
Référente harcèlement sexuel



**Souraya BOUZAIANE**  
ERD EVRY



**Séverine DRAPIER**  
Technicienne labo R.DEBRÉ  
Éluë à la CSSCT  
Éluë à la commission formation

**Stéphane MAILLARD**  
Technicien labo AVICENNE  
Représentant syndical



**Laetitia SOLER**  
Infirmière/EPDI  
EPDI PONTOISE



**Blandine MIGNEN**  
Médecin collecte CROZATIER



**Sophie SCHNADERER**  
Technicienne labo AVICENNE



**Fouzi ZITOUNI**  
Chauffeur IVRY SUR SEINE



## Vos DS de sites :

**Versailles :** Jean René CRETAL **Avicenne :** Fabienne BIREN **Trinité/Crozatier/Saint Louis:** Blandine MIGNEN

**Pontoise :** Laetitia SOLER **Ivry sur Seine :** Fouzi ZITOUNI **Bichat/Beaujon :** Atila BAYRAKTAR

**HEGP/Necker/Béclère :** Muriel TOURNIER BEDOUET **Debré/Lariboisière/Tenon :** Séverine DRAPIER

**Rungis :** Alexia DINIZ **Mondor/Créteil :** Peggy GIRARD **Melun/Évry :** Sophie LESOURD

**Mail DS:** [unsa.idfr@gmail.com](mailto:unsa.idfr@gmail.com)

**Vos délégués syndicaux UNSA IDF :** Fabienne BIREN : 06.63.18.56.37 Mail : [fabiren3@gmail.com](mailto:fabiren3@gmail.com)

Atila BAYRAKTAR : 06.16.22.57.18 Mail : [bath06@hotmail.fr](mailto:bath06@hotmail.fr)



# REJOIGNEZ L'UNSA !

## 100% AUTONOME

Pour l'UNSA, ce sont les salarié-es qui savent le mieux ce dont ils ont besoin, ce qu'il faut proposer et ce qu'il faut négocier.

En adhérant à l'UNSA, vous participez à l'élaboration des revendications de votre syndicat.

## 100% UTILE

L'UNSA déplore les attitudes d'opposition systématique et propose des revendications pragmatiques dans votre seul intérêt. **Notre priorité, C'EST VOUS !**

## 100% RESPONSABLE

L'UNSA porte des propositions motivées et argumentées par notre connaissance du terrain, pour améliorer vos conditions de travail, vos salaires et vos emplois.

## 100% PAS PAREIL

L'UNSA est un nouveau syndicat à l'EFS. Nous voulons vous redonner confiance dans un syndicalisme **moderne, autonome, constructif et apolitique.**

- ▶ **Vous voulez être mieux informé sur les projets de l'EFS, conseillé sur vos droits, accompagné dans votre vie professionnelle ?**
- ▶ **Vous voulez participer aux revendications et donner votre avis sur les accords en négociation ?**
- ▶ **Vous voulez représenter les collègues de votre site ou de votre région ?**

## Rejoignez-nous et adhérez l'UNSA !

### COMBIEN ÇA COÛTE ?

**27,20 € par an** après déduction fiscale.

▶ L'adhésion coûte 80 € par an.



Bulletin d'adhésion



[efs.unsa.org/jadhere/](https://efs.unsa.org/jadhere/)